



LYCÉE DES MÉTIERS JEAN CLAUDE AUBRY

**TAXE
D'APPRENTISSAGE**



Faites d'une taxe obligatoire, un investissement d'avenir et un acte de solidarité !

Premier lycée professionnel de l'académie de Grenoble par sa taille (700 élèves, stagiaires ou apprentis), **le lycée des Métiers des Arts et des Techniques de l'Industrie Jean Claude AUBRY** est en prise directe avec les entreprises du Nord-Isère et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous choisissez le bénéficiaire. Versé par le biais d'un organisme collecteur agréé, il permet de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage.

Pour notre lycée, c'est une ressource indispensable pour rester à la pointe de l'innovation en proposant une formation adaptée aux élèves. Votre participation nous aidera à relever ce défi.

Nos objectifs grâce à la taxe d'apprentissage :

- Soutenir les projets pédagogiques de nos enseignants et de nos étudiants
- Renforcer le suivi individuel des jeunes, les accompagner vers la vie active
- Améliorer la qualité de nos formations, nous adapter aux attentes du monde professionnel
- Investir et renouveler nos équipements pour être en adéquation avec les nouvelles technologies
- Entretenir nos relations avec les entreprises, toujours au cœur des investissements de nos étudiants
- Guider vos futurs collaborateurs dans leur insertion professionnelle grâce à des interventions de chefs d'entreprises et à des stages

Notre carte des formations s'étend à **six secteurs industriels** et, accueille depuis 2013 une classe de 3^{ème} prépa-métiers :

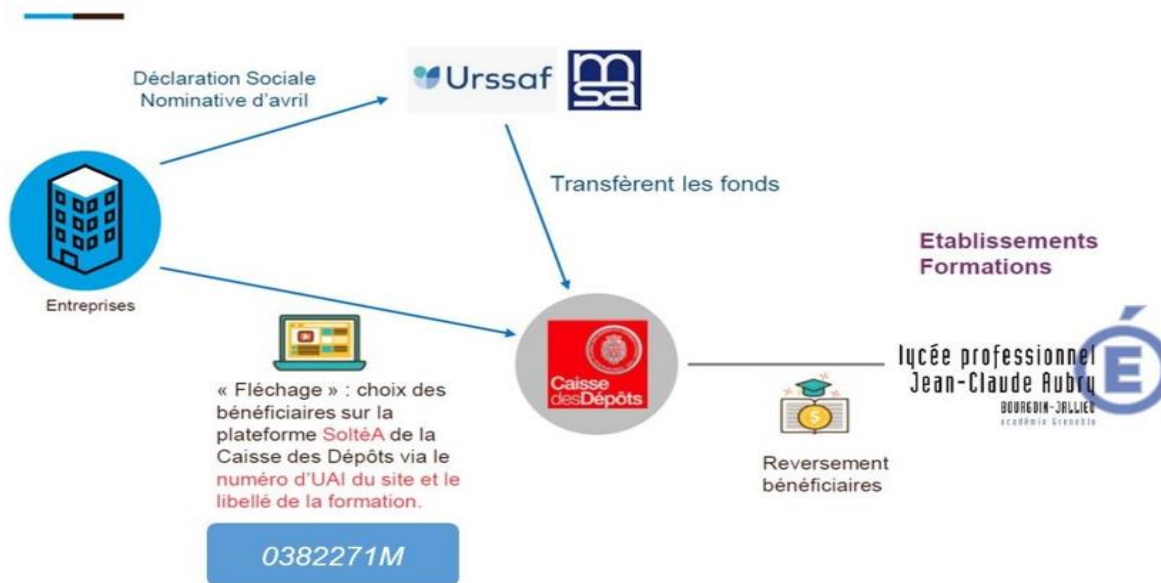
Secteurs industriels	Spécialités	Niveaux de formation
Génie Mécanique	<ul style="list-style-type: none"> • Technicien d'Usinage, Conception Processus Réalisation de Produits • Maintenance Équipements Industriels 	BAC PRO - BTS BAC PRO
Génie électrique	<ul style="list-style-type: none"> • Électrotechnique • Électricité 	BAC PRO CAP
Structures Métalliques	<ul style="list-style-type: none"> • Chaudronnerie, Serrurerie-métallerie, Soudage 	CAP - BAC PRO - BP
Automobile	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance et Carrosserie 	BAC PRO - BTS
Bois	<ul style="list-style-type: none"> • Ébénisterie d'Art, Menuiserie (fabricant, installateur) 	CAP
Textile et Tapisserie	<ul style="list-style-type: none"> • Métiers de la Mode • Artisanat et Métiers d'Art et Tapisserie d'Ameublement 	CAP - BAC PRO
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Tête de réseau du dispositif ULIS PRO du Nord Isère (formation professionnelle des élèves handicapés – troubles des fonctions cognitives) • Promotion sociale - Tapisserie d'Ameublement (Formation d'adultes) 	Attestation de capacités



Modalités de versement de votre solde de la Taxe d'Apprentissage.

Vous affectez votre solde de la Taxe d'Apprentissage aux établissements de votre choix via la [plateforme SOLTéA](#), développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Munissez-vous de vos identifiants, via [Net-Entreprise](#), pour accéder à la plateforme SOLTéA.

Circuit de collecte :



Le calendrier 2026

1ère période de répartition

- 26 mai 2026 : Début de la 1ère période de répartition et ouverture de Soltéa pour les employeurs
- 21 août 2026 : Clôture de la 1ère période de répartition
- 1^{er} septembre 2026 : 1^{er} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2ème période de répartition

- 3 septembre 2026 : Début de la 2ème période de répartition
- 21 octobre 2026 : Clôture de la campagne de répartition sur Soltéa
- 5 novembre 2026 : 2ème virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs
- 26 novembre 2026 : Versement des fonds non répartis par voie réglementaire

SOLTéA - Mode d'emploi

- 1 : Connectez-vous à SOLTéA : <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/> avec vos identifiants *Net-Entreprises*. Si vous n'avez pas encore de compte, créez-le d'abord sur [net-entreprises.fr](#), puis utilisez ces identifiants sur SOLTéA.
- 3 : Renseigner **Lycée des métiers Jean Claude Aubry** ou le **N° de Siret : 193 822 715 000 10** ou le **code UAI : 0382271M** dans la barre de recherche
- 4 : Renseigner votre souhait d'affectation par le pourcentage que vous souhaitez flécher vers le Lycée des métiers Jean Claude Aubry. Exemple : 80% pour le Lycée des métiers Jean Claude Aubry - N° de SIRET : 193 822 715 000 10
- 5 : L'URSSAF et la Caisse des dépôts et Consignations feront le nécessaire pour prélever, répartir et reverser les fonds versés au Lycée des métiers Jean Claude Aubry à partir de votre déclaration du solde de la taxe d'apprentissage via la DSN (déclaration sociale nominative).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

vous pouvez prendre contact avec nous en écrivant à intendance.0382271m@ac-grenoble.fr

Un grand merci.